



## Fin de vie : la FEDEPSAD, l'UPSADI et la FNI ont remis leurs propositions à la ministre Agnès Firmin Le Bodo

Paris, le 15 septembre 2023. La Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD), la Fédération Nationale des Infirmiers (FNI) et l'Union des prestataires de santé à domicile indépendants, (UPSADI) ont été reçues, lundi 11 septembre, par la ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, Agnès Firmin Le Bodo, sur le sujet de la fin de vie. Les 3 organisations ont ainsi pu soumettre à la ministre en charge du projet de loi sur la fin de vie leurs propositions élaborées collégialement, et soumises à un collège d'experts médicaux, pour développer encore davantage la prise en charge des patients en fin de vie à domicile en s'appuyant sur les PSAD et les infirmiers libéraux.

La FEDEPSAD, l'UPSADI et la FNI se félicitent de l'échange approfondi avec la ministre et de son écoute. Lors de ce rendez-vous, les trois organisations ont insisté sur la nécessité de garantir à tous les patients un accompagnement dans l'ensemble des territoires. La ministre s'est dit ouverte à considérer l'ensemble des solutions de terrain permettant de garantir une offre renforcée de prise en charge à domicile et a invité la FEDEPSAD, l'UPSADI et la FNI à poursuivre et compléter ces propositions dans la perspective de l'élaboration de la stratégie décennale sur les soins palliatifs (en cours).

Pour rappel, les infirmiers libéraux et les PSAD sont les principaux acteurs de la santé à domicile et sont engagés au quotidien dans la prise en charge de la fin de vie. Les binômes infirmier libéral (IDEL)/infirmier de coordination PSAD (IDEC) forment déjà, des duos d'experts sur le terrain. Le plaidoyer (LIEN) rédigé par la FEDEPSAD, la FNI et l'UPSADI, et remis à la ministre, contient 7 propositions visant à mobiliser davantage l'expertise des PSAD et des infirmiers libéraux pour renforcer les solutions disponibles de prise en charge des soins palliatifs à domicile :

1. Organiser des réunions de concertation pluridisciplinaires à domicile entre les professionnels de santé impliqués dans la fin de vie à domicile, en s'appuyant sur les outils de télésurveillance et de télé-soins existants ;
2. Intégrer davantage le binôme IDEC/IDEL aux équipes expertes en soins palliatifs pour favoriser l'approche pluridisciplinaire autour du patient et capitaliser sur leurs connaissances et compétences ;
3. Compléter les formations existantes des médecins traitants et des infirmiers sur les enjeux des soins palliatifs à domicile ;
4. Créer une brochure explicative sur les droits des patients en fin de vie à domicile avec un annuaire des représentants des acteurs de la fin de vie ;
5. Simplifier la délivrance de molécules pour les patients en soins palliatifs en levant les barrières sur les prescriptions en réserves hospitalières strictes (suivre l'exemple positif d'une ouverture récente du midazolam) ;
6. Optimiser l'orientation de la prise en charge en rendant visible et accessible la complémentarité de l'offre constituée par le binôme IDEC/IDEL ;
7. Adapter la nomenclature de ville pour les IDEC et IDEL afin de valoriser financièrement le temps de soin, le temps de coordination, et le temps de relationnel.

La FEDEPSAD, l'UPSADI et la FNI se tiennent à la disposition du gouvernement pour poursuivre les travaux sur la fin de vie et les soins palliatifs avec l'ensemble des acteurs de la santé de proximité. Avec un objectif commun : permettre à un maximum de patients en fin de vie qui le souhaitent d'être pris en charge à leur domicile.

### **Contact presse :**

*FEDEPSAD : Alexandra DUVAUCHELLE – 06 30 29 93 72*

*FNI : Daniel GUILLERM – 06 08 84 50 27*

*UPSADI : Nathalie CREVEUX – 06 60 16 61 40*